

Un classement des modalités

Les modalités peuvent être classées selon leur source. Afin de rendre compte de ces distinctions, Gosselin (2010) a introduit la notion **d'instance de validation**, que l'on peut rapprocher du **sujet modal** de Bally.

Voici son commentaire au sujet des trois énoncés suivants :

- a. *Il pleut.*
- b. *Cette voiture coûte très chère.*
- c. *Il est interdit de fumer dans les lieux publics.*

« Ordinairement, un énoncé assertif présente une vérité **objective** (i.e. indépendante de tout jugement (ex. a), subjective mais collective (i.e. validée par un ensemble de sujets (ex. b), ou encore une vérité **subjective pour une institution particulière** (i.e. validée par un système de conventions (ex. c) ».

A ces trois sources de vérité, Gosselin propose de distinguer **trois agents vérificateurs** (Berrendonner, 1981: 59)

- L'univers référentiel, l'ordre des choses ou encore « le fantôme de la vérité »
- L'opinion commune, la *doxa* anonyme
- Le locuteur et les autres participants de la conversation (JE, TU, IL).

Selon leur objet, on peut distinguer une modalité objective et cinq modalités subjectives.

Les modalités objectives

Les **modalités objectives aléthiques** ou **ontiques** relèvent du premier agent (l'univers référentiel) qui se conçoit comme un tiers acteur dont la mise en scène vise l'objectivité du jugement formulé par la construction d'une espèce d'évidence qui relève des lois de la nature.

Les modalités subjectives

Les deux autres agents (*doxa* anonyme et locuteurs) peuvent être les sources des autres types de modalités sont **subjectifs**, elles peuvent mettre en jeu des valeurs psychologiques et/ou affectives diverses en fonctions desquelles elles définissent plusieurs valeurs.

Les **modalités épistémiques** concernent la connaissance du monde, elles marquent l'expression d'une croyance ou d'une opinion. Le sujet réalise un jugement subjectif et exprime des croyances. Exemple : « J'ignore tout de l'écriture cunéiforme »

Les **modalités appréciatives** relèvent du jugement émotionnel/affectif de type esthétique (beau/laid) ou pragmatique (utile/inutile) par exemple. Le sujet réalise un jugement subjectif de valeur qui fait que quelque chose est désirable ou indésirable, espéré ou repoussé de son point de vue. Exemple : « C'était un spectacle désopilant »

Les **modalités déontiques** se réfèrent à un ordre moral ou social pour exprimer ce qui doit être (obligation) ou ce qui peut être (permission). Elles sont de nature prescriptives et exercent des contraintes dont l'origine peut être institutionnelle, les droits et les devoirs, ou intersubjective dans un contexte particulier avec ses lois propres qui légitime la contrainte. Exemple : C'est le devoir de tout élève d'apporter chaque jour ses cahiers à l'école.

Les **modalités volitives** expriment un jugement de vérité en termes de volonté. Le sujet réalise un jugement subjectif et exprime des désirs, des souhaits, de voir s'accomplir quelque chose. Exemple : « Je te reverrai bien volontiers »

Les **modalités axiologiques** impliquent un jugement de valeur, positif ou négatif, par rapport à une norme, à des conventions édictées par nos institutions. Le sujet réalise un jugement qui est moralement estimable ou non, louable ou blâmable. Exemple : « C'est la liberté que nous valorisons le plus ».